COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUILLET 2020

Le lundi 20 juillet 2020, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry s'est réuni en session ordinaire, à Etampes sur Marne, sous la Présidence de Monsieur Etienne HAŸ, après convocation adressée le 13 juillet 2020.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 124
Nombre de conseillers communautaires présents : 93
Nombre de votants : 107

2020DEL103 : Approbation des comptes de gestion et financiers de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
DECLARE que le compte de gestion du budget principal de la Communauté d'Agglomération et des budgets annexes « Mandataire », « Prestataire », « Portage de repas », « Soins », « Transport », « SPIC OM », « ZAC », « régie assainissement », « SPANC », « Assainissement collectif », de la Communauté d'Agglomération dressé pour l'exercice 2019 par madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de remarque particulière.

2020DEL104 : Approbation et vote du compte administratif 2019 du budget principal de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

Réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien Eugène, Vice-Président, le Conseil communautaire est appelé à délibérer sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Etienne HAŸ, Président, qui a par ailleurs été invité à quitter la salle communautaire avant le vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif 2019 du budget principal, lequel peut se résumer de la manière suivante :
En section de fonctionnement
Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de 676 689.07 €.
Le résultat reporté du N-1 s'établit à hauteur de 5 310 660.26 €
Le résultat de clôture 2019 à prendre en compte pour l'affectation du résultat est donc de 1 903 538.29 €.

En section d'investissement, le solde de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de – 461 463.28 €
Le solde d'investissement reporté N-1 s'établit à hauteur de – 3 622 347.76 €.
Le solde d'investissement 2019 final s'établit donc à - 4 083 811.04 €.
Le résultat des restes à réaliser 2019 s'établit à hauteur de 376 297.78 €
La note de synthèse qui détaille l'ensemble des opérations est annexée à la délibération.

2020DEL105 : Budget principal – Exercice 2019 : affectation du résultat

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
DECIDE d'affecter le résultat 2019 du budget principal, en 2020, comme suit :
- en affectant 85 165.50 euros de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement au compte R1068 ;
- en inscrivant l'excédent de fonctionnement, pour la somme de 5 902 183.83 euros, au compte R002 de la section de fonctionnement ;
- en reprenant le déficit d'investissement, pour la somme de 4 083 811.04 euros en D001 de la section d'investissement.

2020DEL106 : Réintégration de la TEOM 2020 et des charges associées

Afin de permettre de regrouper au sein d'un même budget annexe les recettes fiscales permettant de financer la compétence Ordures Ménagère, la CARCT a souhaité que sur l'exercice comptable 2020 les dépenses et les recettes liées au budget Spic Om soient regroupées au sein de la même nomenclature comptable.

Cette opération permettra de réintégrer au budget principal la totalité de la TEOM 2020, ainsi que les recettes connexes soit 6 193 338,50 € et l'ensemble des dépenses et charges rattachées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :
AUTORISE Monsieur le Président à procéder au transfert de la TEOM et des recettes associées du budget Spic OM vers le budget principal, inversant ainsi l'opération réalisée lors du vote du budget 2020. Ce transfert concerne toutes les opérations comptables rattachées à la TEOM et devrait se traduire par une opération neutre entre le budget Principal et le budget annexe Spic OM.

2020DEL107 : Réintégration de l'actif et du passif liés à la TEOM dans le budget principal

Afin de permettre de regrouper au sein d'un même budget annexe les recettes fiscales permettant de financer la compétence Ordures Ménagère, la CARCT a souhaité que sur l'exercice comptable les dépenses et les recettes liées au budget Spic Om soient regroupés au sein de la même nomenclature comptable.
Cette opération permettra de réintégrer au budget principal la totalité de l'actif et du passif lié à la TEOM, tel qu'il apparaît au compte de gestion 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
AUTORISE Monsieur le Président à procéder au transfert partiel de l'actif et du passif du budget Spic OM vers le budget principal. Ce transfert concerne toutes les opérations comptables rattachées à la TEOM, telles que présentées au compte de gestion 2019 et devrait se traduire par une opération neutre entre le budget Principal et le budget annexe Spic OM.

2020DEL108 : Fixation du FPIC 2020

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un dispositif de péréquation horizontale institué par l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012, conformément aux orientations fixées par l'article 125 de la loi de finances initiale pour 2011. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
Pour l'ensemble intercommunal, la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry et ses communes membres bénéficieront d'un montant notifié de 1 457 225 € pour une répartition qui s'effectue comme suit :
- Part EPCI 535 689 €
- Part des communs membres : 921 536 €

Ce reversement au titre du FPIC a vocation à être réparti d'abord entre la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry et les communes, puis entre les communes elles-mêmes, l'intercommunalité ayant la possibilité de choisir entre trois modalités :
-La répartition de droit commun,
-La répartition dérogatoire,
-La répartition dérogatoire libre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :
ADOPTE la répartition dite « de droit commun ». A ce titre, la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry décide de retenir l'option d'un reversement par les services de l'administration préfectorale de la part intercommunale du FPIC au bénéficie de ses communes membres et selon les critères de droit commun.

2020DEL109 : Budget principal – Exercice 2020 : Budget supplémentaire

Suite à la présentation par M. le Président du budget supplémentaire du budget principal 2020,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
DECIDE de procéder au vote du budget supplémentaire du budget principal 2020 par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement,
ADOPTE le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 du budget principal de Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Libellés	Dépenses (€)	Recettes (€)
Crédits de fonctionnement votés **Budget supplémentaire**	12 316 166.33	12 316 166.33
Budget principal – équilibre global en fonctionnement	38 245 734.76	38 245 734.76
Crédits de l'investissement votés **Budget supplémentaire**	8 200 510.58	7 070 006.57
Budget principal – équilibre global en investissement	**15 762 520.23**	**15 762 520.23**

Le suréquilibre de 1 130 504,01 € constaté lors du vote du budget principal vient équilibre la section d'investissement globale.
La note budgétaire annexée à la délibération précise les données, chapitre par chapitre.

2020DEL110 : Avance remboursable exceptionnelle accordée au budget annexe SPIC OM

Par la délibération du 01/07/2019, il a été décidé d'adopter pour l'ensemble du territoire la mise en place d'une REOM incitative. Cette évolution comporte d'importants investissements qui doivent être réalisés et supportés par le budget annexe SPIC OM.
Afin d'assumer le financement de l'acquisition et la distribution des bacs et leur puçage dont le besoin d'investissement avoisine le million d'euros, il y a lieu d'emprunter auprès du budget général une partie de ce besoin d'investissement afin d'éviter une augmentation brutale et excessive du tarif de la redevance.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
DECIDE d'octroyer une avance remboursable de 539 500 € au budget annexe du SPIC OM avec un différé de remboursement de 1 an et les modalités de remboursement suivantes : Remboursement en 4 annuités identiques, sans intérêt et selon l'échéancier suivant :
2022 : 134 875 €
2023 : 134 875 €
2024 : 134 875 €
2025 : 134 875 €

2020DEL111 : Approbation et vote du compte administratif 2019 du budget annexe Transport de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

Réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien Eugène, Vice-Président, le Conseil communautaire est appelé à délibérer sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Etienne HAŸ, Président, qui a par ailleurs été invité à quitter la salle communautaire avant le vote.

-Voir page suivante-

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe transport, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		DEPENSES	**RECETTES**
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 384 824,45	2 384 824,45
	Section d'investissement	0	21 646,52
		+	
		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	13 695,03	0
		=	
		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	2 398 519,48	2 406 470.97
	Solde d'exécution		7 951.49
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0	0
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 384 824,45	2 384 824,45
	Section d'investissement	13 695,03	21 646.52
	TOTAL CUMULE	2 398 519,48	2 406 470,97
Solde d'exécution	Section Investissement		7 951,49
	Section Fonctionnement		0
	TOTAL CUMULE		**7 951,49**

La note de synthèse qui détaille l'ensemble des opérations est annexée à la délibération.

2020DEL112 : Approbation et vote du compte administratif 2019 / Budget annexe portage de repas de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

Réuni sous la présidence de Sébastien Eugène, Vice-Président, le conseil communautaire est appelé à délibérer sur le compte administratif du budget annexe portage de repas de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Etienne HAŸ, Président, qui a par ailleurs été invité à quitter la salle communautaire avant le vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe portage de repas, lequel peut se résumer de la manière suivante :
En section de fonctionnement
Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de 0 €.
Le résultat reporté du N-1 s'établit à hauteur de 0 €.
Le résultat de clôture 2019 à prendre en compte pour l'affectation du résultat est donc de 0 €

En section d'investissement, le solde de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de – 7 570,21 €
Le solde d'investissement reporté N-1 s'établit à hauteur de 30 384,41 €.
Le solde d'investissement 2019 final s'établit donc à 22 814,20 €.
Le résultat des restes à réaliser 2019 s'établit à hauteur de 0 € en dépenses et en recettes.
La note de synthèse qui détaille l'ensemble des opérations est annexée à la délibération.

2020DEL113 : Approbation et vote du compte administratif 2019 / Budget annexe SAAD prestataire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

Réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien Eugène, Vice-Président, le Conseil communautaire est appelé à délibérer sur le compte administratif du budget annexe prestataire de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Etienne HAŸ, Président, qui a par ailleurs été invité à quitter la salle communautaire avant le vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe prestataire, lequel peut se résumer de la manière suivante :
En section de fonctionnement
Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de – 217 473,29 €.
Le résultat reporté du N-1 s'établit à hauteur de 29 232,90 €.
Le résultat de clôture 2019 à prendre en compte pour l'affectation du résultat est donc de – 188 240,39 €

En section d'investissement, le solde de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de 7 744,53 €
Le solde d'investissement reporté N-1 s'établit à hauteur de 75 024,54 €.
Le solde d'investissement 2019 final s'établit donc à 82 769,07 €.
Le résultat des restes à réaliser 2019 s'établit à hauteur de 0 € en dépenses et en recettes
La note de synthèse qui détaille l'ensemble des opérations est annexée à la délibération.

2020DEL114 : Approbation et vote du compte administratif 2019 / Budget annexe SAAD mandataire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

Réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien Eugène, Vice-Président, le Conseil communautaire est appelé à délibérer sur le compte administratif du budget annexe mandataire de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Etienne HAŸ, Président, qui a par ailleurs été invité à quitter la salle communautaire avant le vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe mandataire, lequel peut se résumer de la manière suivante:
En section de fonctionnement
Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de 0 €.
Le résultat reporté du N-1 s'établit à hauteur de 0 €.
Le résultat de clôture 2019 à prendre en compte pour l'affectation du résultat est donc de 0 €

En section d'investissement, le solde de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de – 3 484,80 €
Le solde d'investissement reporté N-1 s'établit à hauteur de 14 218,05 €.
Le solde d'investissement 2019 final s'établit donc à 10 733,25 €.
Le résultat des restes à réaliser 2019 s'établit à hauteur de 0 € en dépenses et en recettes.
La note de synthèse qui détaille l'ensemble des opérations est annexée à la délibération.

2020DEL115 : Approbation et vote du compte administratif 2019 du budget annexe soins de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

Réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien Eugène, le Conseil communautaire est appelé à délibérer sur le compte administratif du budget annexe soins de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Etienne HAŸ, Président, qui a par ailleurs été invité à quitter la salle communautaire avant le vote.

L'annexe jointe à la délibération précise la ventilation de ce compte administratif sur les sections suivantes :
- SSIAD de l'Ourcq et du Surmelin – section personnes lourdement handicapées
- SSIAD de l'Ourcq et du Surmelin - section personnes âgées

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe soins, lequel peut se résumer de la manière suivante :
En section de fonctionnement
Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de 47 371,22 €.
Le résultat reporté du N-1 s'établit à hauteur de – 43 716,10 €.
Le résultat de clôture 2019 à prendre en compte pour l'affectation du résultat est donc de 3 655,12 €

En section d'investissement, le solde de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de 20 386,30 €
Le solde d'investissement reporté N-1 s'établit à hauteur de 44 055,22 €.
Le solde d'investissement 2019 final s'établit donc à 64 441,52 €.
Le résultat des restes à réaliser 2019 s'établit à hauteur de 0 € en dépenses et en recettes.

La note de synthèse qui détaille l'ensemble des opérations est annexée à la délibération.

2020DEL116 : Approbation et vote du compte administratif 2019 du budget annexe ZAC de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

Réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien Eugène, Vice-Président, le Conseil communautaire est appelé à délibérer sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Etienne HAŸ, Président, qui a par ailleurs été invité à quitter la salle communautaire avant le vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe ZAC, lequel peut se résumer de la manière suivante :
En section de fonctionnement
Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de 0 €.
Le résultat reporté du N-1 s'établit à hauteur de - 12 616,16 €.
Le résultat de clôture 2019 à prendre en compte pour l'affectation du résultat est donc de - 12 616,16 €.

En section d'investissement, le solde de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de 0 €
Le solde d'investissement reporté N-1 s'établit à hauteur de – 175 142,09 €.
Le solde d'investissement 2019 final s'établit donc à de – 175 142,09 €.
Le résultat des restes à réaliser 2019 s'établit à hauteur de 0 €.
La note de synthèse qui détaille l'ensemble des opérations est annexée à la délibération.

2020DEL117 : Approbation et vote du compte administratif 2019 du budget annexe SPIC OM de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

Réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien Eugène, Vice-Président, le Conseil communautaire est appelé à délibérer sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Etienne HAŸ, Président, qui a par ailleurs été invité à quitter la salle communautaire avant le vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe SPIC ordures ménagères, lequel peut se résumer de la manière suivante :
En section de fonctionnement
Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de 637 032,36 €.
Le résultat reporté du N-1 s'établit à hauteur de 57 542,81 €.
Le résultat de clôture 2019 à prendre en compte pour l'affectation du résultat est donc de 694 575,17 €.

En section d'investissement, le solde de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de 27 201,55 €
Le solde d'investissement reporté N-1 s'établit à hauteur de 120 630,10 €.
Le solde d'investissement 2019 final s'établit donc à 147 831,65 €.
Le résultat des restes à réaliser 2019 s'établit à hauteur de 228 659,74 €.
La note de synthèse qui détaille l'ensemble des opérations est annexée à la délibération.

2020DEL118 : Approbation et vote du compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

Réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien Eugène, Vice-Président, le Conseil communautaire est appelé à délibérer sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Etienne HAŸ, Président, qui a par ailleurs été invité à quitter la salle communautaire avant le vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe régie assainissement, lequel peut se résumer de la manière suivante :
En section d'exploitation
Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de – 120 109.37 €
Le résultat reporté du N-1 s'établit à hauteur de 4 468 899,02 €
Le résultat de clôture 2019 à prendre en compte pour l'affectation du résultat est donc de 4 348 789.65 €

En section d'investissement,
Le solde de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de - 181 019,99 €

Le solde d'investissement reporté N-1 s'établit à hauteur de 192 776,48 €
Le solde d'investissement 2019 final s'établit donc à 11 756,49 €
Le résultat des restes à réaliser 2019 s'établit à hauteur de – 186 657,08 €
La note de synthèse qui détaille l'ensemble des opérations est annexée à la délibération.

2020DEL119 : Budget annexe Transport – Exercice 2019 : affectation du résultat

Le projet de Budget Primitif 2020 du budget annexe transport a repris dans ses prévisions dépenses et recettes, les coûts de transports tels qu'ils étaient connus dans le contrat de concession de Transport de Voyageurs, les crédits en dépenses et recettes supplémentaires consécutifs à la prolongation de la délégation de compétence doivent faire l'objet d'une décision modificative ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
DÉCIDE d'affecter la somme de + 7 951.49 € en section d'investissement, article 001, « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

2020DEL120 : Budget annexe Transport – Exercice 2020 : Budget supplémentaire

Suite à la présentation par M. le Président du budget supplémentaire du budget annexe transport 2020,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
DECIDE de procéder au vote du budget supplémentaire 2020 du budget annexe transport par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement,
ADOPTE le projet de Budget Supplémentaire 2020 du budget annexe transport qui se décompose ainsi :
SECTION DE FONCTIONNEMENT
Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont équilibrées à 136 788,88 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT
Les recettes et des dépenses d'investissement sont équilibrées à 7 951.49 euros.

2020DEL121 : Budget annexe portage de repas – Exercice 2019 : affectation du résultat

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
DECIDE d'affecter le résultat 2019 du budget annexe portage de repas, en 2020, comme suit :
- en reprenant l'excédent d'investissement, pour la somme de 22 814,20 euros en R001 de la section d'investissement.

2020DEL122 : Budget supplémentaire 2020 / Budget annexe portage de repas

Suite à la présentation par M. le Président du budget supplémentaire du budget annexe 2020 portage de repas,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
DECIDER de procéder au vote du budget supplémentaire du budget annexe portage de repas 2020 par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement,
ADOPTER le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 du budget annexe portage de repas de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

-Voir page suivante-

CARCT – BA PORTAGE	
DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
/	/
DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 21 – immobilisations corporelles 2182 – matériel de transport 20 000,00 € 2188 – autres Immob. Corporelles 2 814,20 € --- 22 814,20 €	Chapitre 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 – excédent antérieur reporté 22 814,20 € --- 22 814,20 €

2020DEL123 : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 / Budget annexe prestataire

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat 2019 du budget annexe prestataire, dans l'attente de l'affectation définitive, comme suit :

D'affecter au compte 1198, en report à nouveau déficitaire, la somme de 188 240,39 €.

2020DEL124 : Affectation du résultat d'investissement 2019 / Budget annexe prestataire

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat 2019 d'investissement du budget annexe prestataire, en 2020, comme suit :

- en reprenant l'excédent d'investissement, pour la somme de 82 769,07 euros en R001 de la section d'investissement.

2020DEL125 : Affectation de résultat 2019 / Budget annexe mandataire

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat 2019 du budget annexe mandataire, en 2020, comme suit :

- en reprenant l'excédent d'investissement, pour la somme de 10 733,25 euros en R001 de la section d'investissement.

2020DEL126 : Vote du budget supplémentaire / Budget annexe mandataire

Suite à la présentation par M. le Président du budget supplémentaire du budget annexe mandataire 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

DECIDER de procéder au vote du budget supplémentaire du budget annexe mandataire 2020 par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement,

ADOPTER le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 du budget annexe mandataire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

CARCT – BA Mandataire	
DEPENSES	**RECETTES**
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
/	/
DEPENSES	**RECETTES**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 21 – immobilisations corporelles 2183 – matériel informatique 5 000,00 € 2188 – autres Immob. Corporelles 5 733,25 € --- 10 733,25 €	Chapitre 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 – excédent antérieur reporté 10 733,25 € --- 10 733,25 €

2020DEL127 : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 – budget annexe soins

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat 2019 du budget annexe prestataire, dans l'attente de l'affectation définitive, comme suit :
D'affecter au compter 1108, report à nouveau excédentaire, la somme de 3 655,12 €.

2020DEL128 : Affectation du résultat d'investissement 2019 – budget annexe soins

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat 2019 d'investissement du budget annexe soins, en 2020, comme suit :
- en reprenant l'excédent d'investissement, pour la somme de 64 441,52 euros en R001 de la section d'investissement.

2020DEL129 : Budget annexe ZAC – Exercice 2019 : affectation du résultat

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat 2019 du budget annexe ZAC, en 2020, comme suit :
En inscrivant le déficit de fonctionnement, pour la somme de – 12 616,16 euros, au compte D002 de la section de fonctionnement et de faire inscrire au budget 2020, au travers d'une DM, une subvention d'équilibre de 12 616.16 ;
- en reprenant le déficit d'investissement, pour la somme de - 175 142,09 euros en D001 de la section d'investissement.

2020DEL130 : Budget annexe ZAC – Exercice 2020 : budget supplémentaire

Suite à la présentation par M. le Président du budget supplémentaire du budget annexe ZAC 2020,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de procéder au vote du budget supplémentaire du budget annexe ZAC 2020 par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement

ADOPTE, le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 du budget annexe ZAC de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Libellés	Dépenses(€)	Recettes (€)
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0	0
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0	0
Total du budget	0	0

La note budgétaire annexée à la délibération précise les données, chapitre par chapitre.

2020DEL131 : Budget annexe SPIC OM – Exercice 2019 : affectation du résultat

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat 2019 du budget annexe SPIC ordures ménagères, en 2020, comme suit :
- en inscrivant l'excédent de fonctionnement, pour la somme de 694 575,17 euros, au compte R002 de la section de fonctionnement ;
- en reprenant l'excédent d'investissement, pour la somme de 147 831.65 euros en R001 de la section d'investissement.

2020DEL132 : Budget annexe SPIC OM – Exercice 2020 : budget supplémentaire

Suite à la présentation par M. le Président du budget supplémentaire du budget annexe SPIC OM 2020,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de procéder au vote du budget supplémentaire du budget annexe SPIC OM 2020 par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement

ADOPTE, le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 du budget annexe SPIC OM de Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

-Voir page suivante-

Libellés	Dépenses(€)	Recettes (€)
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	**-5 381 953,33**	**-5 381 953,33**
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	**182 796,15**	**182 796,15**
Total du budget	**- 5 199 157,18**	**- 5 199 157,18**

La note budgétaire annexée à la délibération précise les données, chapitre par chapitre.

2020DEL133 : Budget annexe Assainissement – Exercice 2019 : affectation du résultat

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
DECIDE d'affecter le résultat 2019 du budget annexe régie assainissement, en 2020, comme suit :
- en affectant 367 677,07 euros de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement au compte R1068 ;
- en inscrivant l'excédent de fonctionnement, pour la somme de 3 880 936,96 euros, au compte R002 de la section de fonctionnement ;
- en reprenant le déficit d'investissement, pour la somme de - 454 397,31 euros en D001 de la section d'investissement.

2020DEL134 : Budget annexe Assainissement – Exercice 2020 : budget supplémentaire

Suite à la présentation par M. le Président du budget supplémentaire du budget annexe assainissement 2020,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
ADOPTE le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 du budget annexe assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Libellés	Dépenses(€)	Recettes (€)
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 924 300,96	3 924 300,96
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	433 397,31	433 397,31
Total du budget	4 357 698,27	4 357 698,27

La note budgétaire annexée à la délibération précise les données, chapitre par chapitre.

2020DEL135 : Présentation des comptes de gestion des budgets annexes eau des communes Sergy, Courmont, Nogentel, Brecy et Coincy

Après s'être assuré que les résultats portés aux comptes de gestion et financiers du comptable public sont identiques à ceux arrêtés par les maires des communes de Sergy, Courmont, Nogentel, Brecy et Coincy au compte administratif de l'exercice 2019 ;

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à la majorité :
PREND ACTE des comptes de gestion des budgets annexes Eau des communes de Sergy, Courmont, Nogentel, Brecy et Coincy, dressé pour l'exercice 2019 par madame le Receveur.

2020DEL136 : Présentation du compte administratif du budget annexe eau de la commune de Sergy

Réuni sous la présidence de Monsieur Etienne HAY, le Conseil communautaire est appelé à prendre acte du compte administratif du budget annexe eau de l'exercice 2019 dressé par la commune de Sergy.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité :
PREND ACTE du compte administratif 2019 du budget annexe Eau de la commune de Sergy, lequel peut se résumer de la manière suivante :
En section d'exploitation :
Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de 704,80 €
Le résultat reporté du N-1 s'établit à hauteur de 24 705.95 €
Le résultat de clôture 2019 à prendre en compte pour l'affectation du résultat est donc de 25 410.75 €

En section d'investissement, le solde de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de 2 112,40 €

Le solde d'investissement reporté N-1 s'établit à hauteur de – 2 174,01 €
Le solde d'investissement 2019 final s'établit donc à -61,61 €
Le résultat des restes à réaliser 2019 s'établit à hauteur de 0 €
La note de synthèse qui détaille l'ensemble des opérations est annexée à la délibération.

2020DEL137 : Présentation du compte administratif du budget annexe eau de la commune de Courmont

Réuni sous la présidence de Monsieur Etienne HAY, le Conseil communautaire est appelé à prendre acte du compte administratif du budget annexe Eau de l'exercice 2019 dressé par la commune de Courmont.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
PREND ACTE du compte administratif 2019 du budget annexe eau de la commune de Courmont, lequel peut se résumer de la manière suivante :
En section d'exploitation
Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de 440,22 €
Le résultat reporté du N-1 s'établit à hauteur de 21 584,03 €
Le résultat de clôture 2019 à prendre en compte pour l'affectation du résultat est donc de 22 024,25 €

En section d'investissement, le solde de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de 1 497,14 €
Le solde d'investissement reporté N-1 s'établit à hauteur de 28 155,74 €
Le solde d'investissement 2019 final s'établit donc à 29 652,88 €
Le résultat des restes à réaliser 2019 s'établit à hauteur de 0 €
La note de synthèse qui détaille l'ensemble des opérations est annexée à la délibération.

2020DEL138 : Présentation du compte administratif du budget annexe eau de la commune de Nogentel

Réuni sous la présidence de Monsieur Etienne HAY, le Conseil communautaire est appelé à prendre acte du compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 dressé par la commune de Nogentel.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
PREND ACTE du compte administratif 2019 du budget annexe eau de la commune de Nogentel, lequel peut se résumer de la manière suivante :
En section d'exploitation
Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de - 49 936.87 €
Le résultat reporté du N-1 s'établit à hauteur de 172 640.82 €
Le résultat de clôture 2019 à prendre en compte pour l'affectation du résultat est donc de 122 703.95 €

En section d'investissement, le solde de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de 48 000.08 €
Le solde d'investissement reporté N-1 s'établit à hauteur de 120 505.97 €
Le solde d'investissement 2019 final s'établit donc à 168 506.05 €
Le résultat des restes à réaliser 2019 s'établit à hauteur de 0 €
La note de synthèse qui détaille l'ensemble des opérations est annexée à la délibération.

2020DEL139 : Présentation du compte administratif du budget annexe eau de la commune de Coincy l'Abbaye

Réuni sous la présidence de Monsieur Etienne HAY le Conseil communautaire est appelé à prendre acte du compte administratif du budget annexe eau de l'exercice 2019 dressé par la commune de Coincy l'Abbaye.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
PREND ACTE du compte administratif 2019 du budget annexe Eau de la commune de Coincy L'Abbaye, lequel peut se résumer de la manière suivante :
En section d'exploitation
Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de 51 579.79 €
Le résultat reporté du N-1 s'établit à hauteur de 125 048.61 €
Le résultat de clôture 2019 à prendre en compte pour l'affectation du résultat est donc de 176 628.40 €

En section d'investissement, le solde de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de – 138 918.61 €
Le solde d'investissement reporté N-1 s'établit à hauteur de 189 502.95 €
Le solde d'investissement 2019 final s'établit donc à 50 584.34 €
Le résultat des restes à réaliser 2019 s'établit à hauteur de 0 €

La note de synthèse qui détaille l'ensemble des opérations est annexée à la délibération.

2020DEL140 : Transfert des éléments d'actif et de passif liés à la compétence Eau de la commune de Sergy et Procès-Verbal de mise à disposition de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif Entre la commune de Sergy et la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry consécutif au transfert de la compétence Eau

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité :

AUTORISE Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition gratuite des biens meubles et immeubles, et le transfert des contrats de prêts correspondant au service de l'eau, tels qu'ils sont inscrits à l'actif et au passif de la commune de Sergy et tels qu'ils figurent au compte de gestion 2019, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2020DEL141 : Transfert des éléments d'actif et de passif liés à la compétence Eau de la commune de Courmont et Procès-Verbal de mise à disposition de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif Entre la commune de Courmont et la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry consécutif au transfert de la compétence Eau

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition gratuite des biens meubles et immeubles, et le transfert des contrats de prêts correspondant au service de l'eau, tels qu'ils sont inscrits à l'actif et au passif de la commune de Courmont et tels qu'ils figurent au compte de gestion 2019, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2020DEL142 : Transfert des éléments d'actif et de passif liés à la compétence Eau de la commune de Nogentel et Procès-Verbal de mise à disposition de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif Entre la commune de Nogentel et la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry consécutif au transfert de la compétence Eau

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition gratuite des biens meubles et immeubles, et le transfert des contrats de prêts correspondant au service de l'eau, tels qu'ils sont inscrits à l'actif et au passif de la commune de Nogentel et tels qu'ils figurent au compte de gestion 2019, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2020DEL143 : Transfert des éléments d'actif et de passif liés à la compétence Eau de la commune de Brecy et Procès-Verbal de mise à disposition de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif Entre la commune de Brécy et la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry consécutif au transfert de la compétence Eau

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition gratuite des biens meubles et immeubles, et le transfert des contrats de prêts correspondant au service de l'eau, tels qu'ils sont inscrits à l'actif et au passif de la commune de Brécy et tels qu'ils figurent au compte de gestion 2019, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2020DEL144 : Transfert des éléments d'actif et de passif liés à la compétence Eau de la commune de Coincy L'Abbaye et Procès-Verbal de mise à disposition de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif Entre la commune de Coincy l'Abbaye et la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry consécutif au transfert de la compétence Eau

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité :

AUTORISE Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition gratuite des biens meubles et immeubles, et le transfert des contrats de prêts correspondant au service de l'eau, tels qu'ils sont inscrits à l'actif et au passif de la commune de Coincy l'Abbaye et tels qu'ils figurent au compte de gestion 2019, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2020DEL145 : Approbation et vote du budget annexe eau de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

Les autorisations de dépenses et de recettes telles qu'elles apparaissent dans les documents budgétaires, notamment dans les balances de la section d'investissement et de la section de fonctionnement sont équilibrées en dépenses et recettes et s'établissent donc au même montant au sein de chacune des sections.

Considérant que les éléments des communes permettant de fixer les hypothèses de construction de ce budget sont arrivées tardivement ; considérant qu'il y aura lieu, dans le cadre d'une discussion contradictoire sur les équilibres budgétaires de chaque budget analytique, de fixer les niveaux in fine à retenir pour 2020 ; considérant qu'une décision modificative viendra compléter les éventuels investissements souhaités par les communes, dans le cadre d'une discussion sur leur financement ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité :
ADOPTE le budget primitif pour l'exercice 2020 du budget annexe eau potable de la Communauté d'Agglomération de la région de Château Thierry qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Libellés	Dépenses (€)	Recettes (€)
Crédits de Fonctionnement votés au titre du présent budget	360 164,00	360 164,00
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	168 249,00	168 249,00
Total du budget	**528 413,00**	**528 413,00**

La note budgétaire annexée à la délibération en précise les données, chapitre par chapitre.

2020DEL146 : Elaboration mise en œuvre de la stratégie de transition numérique du territoire / Demande de subvention FEDER pour le projet « Feuille de route du Numérique et usages numérique de la CARCT ».

Le numérique est une composante transversale à intégrer pleinement dans le projet de territoire.
La feuille de route établie en juin 2019 est entrée dans sa première phase de mise en œuvre « accélérée » par la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons.
Pour permettre une reconnaissance et une valorisation du travail engagé, la CARCT sollicite le soutien de la Région par les fonds européens. Cette valorisation européenne constitue une réelle plus-value pour l'Agglomération, notamment sur le maillage du territoire et sa mise en réseaux avec les autres collectivités engagées dans une feuille de route du numérique.
Il est proposé de solliciter des fonds européens du programme FEDER (Axe 2) 2014-2020 « Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion » sur le projet estimé à 751 089.67 € HT, soit 853 044.42 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
S'ENGAGE à réaliser le projet,
SOLLICITE les subventions auprès du financeur suivant : L'Europe (FEDER) à hauteur de 40%, soit un montant de participation de 300 435. 87€ HT.

2020DEL147 : Commissions de Délégation de Service Public (DSP) / Fixation des modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire, DECIDE

- De créer une commission de délégation de service public permanente, pour la durée du mandat.
- D'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L. 1411-5 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Que le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants aura lieu au cours de la même séance à 21h00 et que les élections auront lieu lors de la même séance du Conseil communautaire, à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

2020DEL148 : Commissions de Délégation de Service Public (DSP) / Elections des membres

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité,
DECIDE qu'après avoir constaté le dépôt des listes suivantes et avoir procédé à un vote au scrutin de liste, sont élus

comme membres de la commission de délégation de service public permanente :

Liste 1 :

Membres titulaires :	**Membres suppléants :**
1. Sébastien EUGÈNE	1. Christine PERARDEL-GUICHARD
2. Patrice LAZARO	2. Alain MOROY
3. Daniel GIRARDIN	3. Gérard BRICOTEAU
4. Jean-Luc MAGNIER	4. Patrick POIX
5. Alain ARNEFAUX	5. Françoise BINIEC

2020DEL149 : Création et principes orientant la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :
APPROUVE la création d'une commission consultative des services publics locaux pour la durée du mandat ;
ARRETE le nombre de membres titulaires de la commission à 15, dont 8 seront issus du conseil communautaire ;
APPROUVE la désignation du même nombre de membres suppléants que celui mentionné au 2° ;
DIT que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :
-Le rattachement à des problématiques concernant au moins plusieurs communes de la communauté d'agglomération ;
-La promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la commission ;
-La diversité des types d'associations représentées (associations de consommateurs, de contribuables, associations d'usagers, associations familiales, associations thématiques, associations professionnelles, etc.).

2020DEL150 : Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Président propose que chaque commune dispose d'un délégué par tranche de 2000 habitants.
La commission élit son président et son vice-président parmi ses membres.
Monsieur le Président demande à chaque Maire d'adresser à la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, par courrier, avant le 27 juillet 2020 le nom de son ou ses représentant(s).
A défaut de réponse, le Maire sera convoqué à ladite commission comme étant le représentant de la commune.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :
DE CREER une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et ses communes membres, pour la durée du mandat,
D'APPROUVER la composition de la CLECT telle que proposée.

Monsieur le Président clôture la séance à 22h15.

Le Président,
Etienne HAŸ